

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026	
Date d'affichage et de convocation 5 février 2026	L'an deux mille vingt-six, le onze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 21	<u>Etaient présents:</u> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Jean-Jacques PERCHAT, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Francis KLEIJN, Estelle BOCKEL, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG, Flavien PARISI. <u>Pouvoirs:</u> Olivier BECRET à Nicole BERGERAT, Gilles MEKLER à Benoît FARRAN, Antoine CALDICOTE à Catherine GASTAN-KLUG <u>Absents:</u> Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Nathalie CHEVALLIER et Corinne GARREAU. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Martine POULLIE

2026/006 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AVEC CREATION DE POSTES POUR PERMETTRE DES AVANCEMENTS DE GRADE

Rapporteur : Le Maire

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer les postes pour permettre des avancements de grades,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animations territoriaux,

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le tableau d'avancement de grade 2026 pour le grade d'attaché principal, catégorie A,

Vu le tableau d'avancement de grade 2026 pour le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, catégorie C,

Vu le tableau d'avancement de grade 2026 pour le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, catégorie C,

Vu le tableau d'avancement de grade 2026 pour le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, catégorie C,

Vu le tableau d'avancement de grade 2026 pour le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, catégorie C,

Vu le tableau d'avancement de grade 2026 pour le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, catégorie C,

Vu le tableau d'avancement de grade 2026 pour le grade d'agent social principal de 2^{ème} classe, catégorie C,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants pour permettre les avancements de grade :

- Création d'un poste d'attaché principal à temps complet,
- Création de deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28h00 hebdomadaires,
- Création de sept postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Création de trois postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Création de deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Création d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :
 - Création d'un poste d'attaché principal à temps complet,
 - Création de deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28h00 hebdomadaires,
 - Création de sept postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - Création de trois postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - Création de deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - Création d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

Le Secrétaire,

Martine POULLIE

Le Maire,

Yves MURRU

Fait et délibéré le 11/02/2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente, transmise en sous-préfecture de Sarcelles

